TOUS LIBRES D'AIMER ?

Assassinats ciblés aux États-Unis, peine de mort ou prison ferme dans de multiples pays (p.39, 40-41 et 42-43) : aux quatre coins du monde, les personnes homosexuelles sont persécutées. Dans les pays où les unions de même sexe sont légalisées, la tolérance n'a pas non plus remporté la victoire. En France, l'organisation SOS Homophobie a recensé 152 agressions homophobes en 2015 et des jeunes sont encore contraints de quitter le foyer familial, rejetés après avoir révélé leur orientation sexuelle ou leur identité de genre (p.43). Bien que tardives, des avancées pour les droits des personnes LGBTI ont tout de même eu lieu ces dernières années à l'échelle internationale (p.35-36 et 37). En 2011, le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a adopté une résolution en ce sens. L'ACAT, qui se bat pour construire un monde où l'homme ne martyrise pas ses semblables, ne peut rester insensible aux ignominies qui touchent les LGBTI. Elle a donc décidé de donner la parole à des personnes qui témoignent du calvaire encore enduré, mais aussi des progrès réalisés en matière de tolérance, notamment au sein des religions qui s'emparent de plus en plus de ces questions (p.38).

© Carolyn Cole - Getty Images

© Spencer Platt - Getty Images

LEXIQUE

Biphobie : discrimination et hostilité envers les bisexuels. Très répandue dans la communauté homosexuelle, la biphobie va jusqu'à considérer que la bisexualité n'existe pas, et que l'on est soit hétérosexuel, soit homosexuel.

***Coming out* :** L'annonce volontaire d'une orientation sexuelle ou d'une identité de genre.

***Gay friendly* :** se dit de quelqu'un ou de quelque chose qui est tolérant, bienveillant, voire solidaire, envers les personnes LGBT.

Identité de genre : genre auquel une personne a le ressenti profond d'appartenir. L'identité de genre se distingue du sexe biologique et de l'orientation sexuelle. Ainsi, on peut être un homme d'un point de vue biologique, tout en se sentant féminin.

Lesbophobie : discrimination et hostilité à l'encontre des lesbiennes. Ce terme recouvre deux stigmatisations : l'homophobie et le sexisme, les lesbiennes étant particulièrement exposées par le fait qu'elles soient des femmes.

LGBT : acronyme de « lesbiennes, gay, bisexuels et transsexuels », qui marque la volonté des minorités sexuelles de s'unir sous une bannière commune dans les années 1990. L'acronyme « LGBT » est mouvant, et peut devenir « LGBTQ » pour inclure les « queer » ou « LGBTQI » pour les intersexués et les intergenres.

LGBT-phobie : discrimination et hostilité à l'encontre des personnes LGBT en général.

***Pink washing* :** expression dérivée de *green washing*, qui consiste à contrebalancer les effets négatifs de son activité sur l'environnement par des actions symboliques et de communication. Le *pink washing* résulte de la même démarche prétendument tolérante, mais envers les LGBT.

***Queer* :** mot anglais signifiant « étrange » ou « bizarre ». Apparu dans les années 1980, il regroupe l'ensemble des identités LGBT et découle d'une démarche d'appropriation de la stigmatisation et de l'insulte.

***Se faire outer* :** voir son orientation sexuelle ou son identité de genre être révélée sans son consentement.

Transsexuel(le) : personne dont l'identité de genre ne correspond pas à l'identité assignée à la naissance et à son sexe biologique. Un(e) transexuel(le) ne doit pas forcément avoir changé de sexe pour être désigné comme tel.

Transphobie : discrimination et hostilité envers le transsexualisme, la transidentité et les personnes transsexuelles, en raison du fait que leur identité de genre ne soit pas en adéquation avec leur sexe biologique.

Mathieu Brancourt, journaliste

DROITS LGBT : OÙ EN EST LE MONDE ?

Voilà trente ans que la communauté lesbienne, gay, bisexuelle et transsexuelle (LGBT) se bat pour faire valoir ses droits. Si elles ont connu une avancée indéniable, la tolérance et l'égalité ne sont pas pour autant devenues universelles. État des lieux des droits des LGBT à l'échelle mondiale.

Le 12 juin 2016, 49 personnes étaient assassinées au Pulse, une boîte gay d'Orlando. Revendiquant cette barbarie, l'État islamique expliquait alors que son combat contre l'Occident passait par la destruction d'une certaine idée du monde, dont l'acceptation et la liberté de vivre, homo ou hétéro. À l'aune de cette tuerie homophobe en Floride, d'aucuns s'interrogeaient et s'émouvaient : les gays et lesbiennes seraient-ils devenus des cibles à part entière ? Las, la haine n'a –malheureusement – pas attendu Daech pour s'en prendre aux communautés lesbiennes, gays, bi.e.s et transgenres (LGBT). Les minorités sexuelles ont été traquées, violentées et tout bonnement condamnées à la honte et la clandestinité. Notamment par les États eux-mêmes. Depuis trente ans, les homosexuels tentent de s'émanciper et réclament une lutte contre l'homophobie, voire une reconnaissance légale de leurs amours. À la clé, un véritable mouvement progressiste qui balaye les cinq continents, sans pour autant réussir à occulter les zones encore ruinées par l'intolérance, prémices d'immenses batailles à mener.

Les dessous de la carte mondiale des droits des LGBT, issue de l'état des lieux annuel de la fédération International Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex Association (ILGA) ne sont pas reluisants. L'homosexualité reste criminalisée dans 78 pays. Huit pays et plusieurs zones contrôlées par l'État islamique la punissent de mort, qu'elle soit présumée ou avérée. Décapitation, lapidation ou pendaison, les méthodes d'exécution, au-delà de la condamnation à mort, relèvent de la torture. C'est le continent africain et le Moyen-Orient qui concentrent la majorité des pays où la haine anti-LGBT est légale. Prison ferme ou peine capitale, ces législations homophobes pèsent sur la vie de 3 milliards de personnes. Ces trois dernières années, il y a eu des arrestations en raison de l'orientation sexuelle dans 45 pays. Et les cas de violences physiques ou supplices infligés, du commissariat à la détention, par des agents de la force publique, sont courants.

HOMOPHOBIE PERSISTANTE

Préférences « contre-nature », interdiction de la sodomie, acte « amoral » ou interdiction de la « propagande de l'homosexualisme » : les législations rivalisent d'imagination pour justifier les persécutions et condamnations envers les homosexuels. Leurs origines sont plurielles et intriquées. C'est sous la plume de médecins et psychiatres que s'est construite la définition initiale de l'homosexualité. Même si l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a retiré l'homosexualité de la liste des maladies mentales en 1990, l'influence d'une vision psychiatrisante de l'orientation sexuelle demeure. L'émergence du VIH/sida dans les années 1980, longtemps associée à l'homosexualité (« *cancer gay* »), a figé des représentations de la maladie à soigner. Encore aujourd'hui, des « thérapies de conversions » fleurissent afin de « guérir » des hommes et des femmes de leur « déviance » pathologique.

Mathieu Brancourt, journaliste

« Depuis trente ans, les homosexuels tentent de s'émanciper et réclament une lutte contre l'homophobie, voire une reconnaissance légale de leurs amours. À la clé, un véritable mouvement progressiste qui balaye les cinq continents. »

La religion reste aussi un socle solide pour le sentiment anti-homosexuel. Les prêches homophobes sont légions en Afrique, mais aussi en Europe. Aucun des trois monothéismes ne reconnait d'ailleurs l'union entre personnes de même sexe. Si le Pape François est à l'origine d'un certain infléchissement de l'Église catholique, (« *Qui suis-je pour juger ?* »), celui-ci fait davantage figure d'un vœu pieux, plutôt que d'un vrai schisme dans le rapport de la religion avec l'amour homosexuel. Du côté des croyants, le sentiment anti-homosexuel trouve ses origines dans une interprétation biaisée des textes religieux, qui amène certains d'entre eux à vouloir imposer « leur » vérité et leur système de valeurs.

UN DROIT SOUS INFLUENCES

On retrouve cette « *défense de ce qu'ils considèrent comme étant un ordre social et sexuel naturel* », selon les mots du sociologue Antoine Idier, chez les partisans d'un ordre conservateur et ancien, qui ne sont pas forcément affiliés à une religion. L'auteur de *Les alinéas au placard – L'abrogation du délit d'homosexualité* définit cet « *ordre social et sexuel naturel* » comme « *une certaine conception de la famille et de la société* », qui serait présenté comme « *quelque chose d'intangible, de fondamental, dont la modification conduirait à l'effondrement de notre civilisation* ».
De par leur différence, les homosexuels sont des bouc-émissaires tout trouvés des problèmes de la société, voire des cibles faciles pour souder un peuple par un sentiment de haine partagé. Dès lors, l'homophobie devient un outil politique, que ce soit dans un contexte de crise au sein des sociétés occidentales, qui pousse chacun à se renfermer sur sa peur du différent, ou dans un but électoraliste. C'est notamment le cas en Ouganda ou au Zimbabwe, deux pays où les autorités relancent, quand vient le temps des élections, le débat sur l'homosexualité. Selon ces chantres de l'homophobie, l'amour entre hommes ou entre femmes serait une importation, les pressions de la communauté internationale pour le respect et la fin des lois anti-gay une nouvelle forme d' « impérialisme occidental ». Mais, curieusement, l'homophobie d'État qu'ils appliquent est issue de lois impériales, qui datent des colonies. Dans les pays anglophones, ce sont des textes datant de l'époque victorienne qui régissent l'homosexualité, notamment masculine. « *Ils vont dire que l'homosexualité a été importée, mais on devrait plutôt dire que c'est l'homophobie qui a été importée* », expliquait en juin dernier à *Radio Canada* Stephen Brown, professeur à l'École d'études politiques de l'Université d'Ottawa.

LE VENT SE LÉVE

A contrario, 120 pays aujourd'hui protègent ou donnent une existence légale aux homosexuels et à leurs familles. En 1990, ils n'étaient que 77. Le quasi-consensus international sur cette question est un indicateur fort sur le chemin des droits humains. Plusieurs pays, dont la France, ont formulé des résolutions en faveur d'une dépénalisation universelle de l'homosexualité auprès des Nations Unies. Le combat du droit est indispensable, mais n'est qu'un préalable. Celui des mentalités sera beaucoup plus ardu, dans un contexte où la question des droits LGBT n'est plus une priorité géopolitique. Mais les choses bougent, lentement, grâce, aussi, à des prises de position régulières. Rien n'est impossible. On voit, grâce à l'Argentine, qu'un fort sentiment religieux des habitants n'empêche pas cet État catholique de se doter d'une des législations les plus *gay friendly* du monde, pour les homos comme pour les personnes trans. Ou l'Afrique du sud, qui a légalisé les unions homosexuelles, signe que le continent africain n'est pas condamné à l'obscurantisme. En attendant d'atteindre ces modèles, beaucoup attendent ce que Jean-Christophe Victor, présentateur du *Dessous des cartes*, anthropologue engagé et décédé fin décembre 2016, résumait en une phrase : « *Foutez-leur la paix.* » •

Pour aller plus loin

Site Internet de l'Association internationale des lesbiennes, gay, bisexuels, transexuels et intersexués (ILGA) : www.ilga.org/fr

Les alinéas au placard - L'abrogation du délit d'homosexualité, Antoine Idier, Éditions Cartouche

DES DROITS DISPARATES

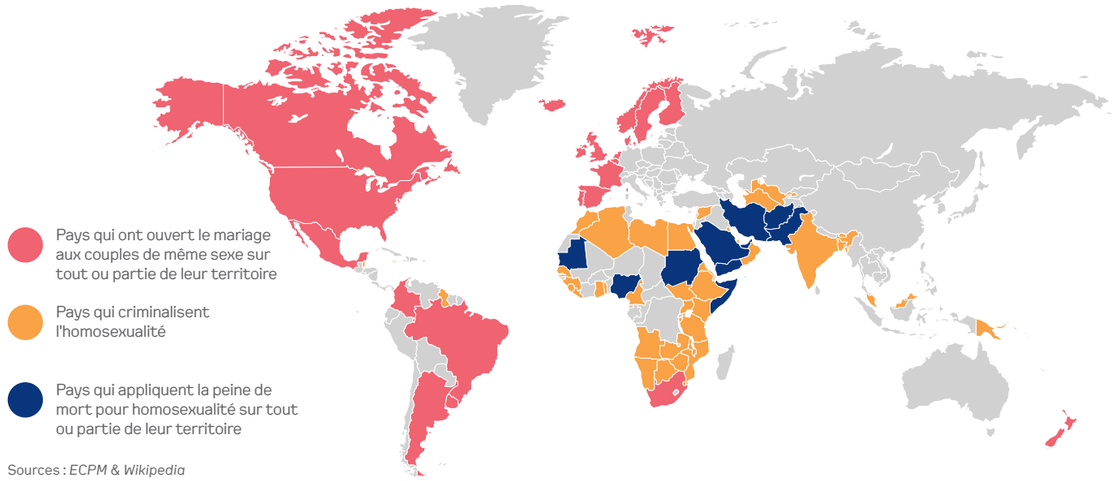

Sources : *ECPM & Wikipedia*

De la négation à la reconnaissance

Sources : *Wikipedia*

1948 — La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) ne fait aucune mention de l'orientation sexuelle.

1990 — L'Organisation mondiale de la santé supprime l'homosexualité de la liste des maladies mentales dans la Classification internationale des maladies.

2006 — La Déclaration de Montréal sur les droits humains des LGBT est adoptée par la Conférence internationale éponyme et portée auprès des Nations Unies.

2007 — Présentation des principes de Yogyakarta, qui se réfèrent à la DUDH et protègent les LGBTI, devant le Conseil des droits de l'homme de l'ONU.

2008 — La France et les Pays-Bas présentent une Déclaration sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, à l'Assemblée générale de l'ONU.

2011 — Pour la première fois, un organe de l'ONU, le Conseil des droits de l'homme, adopte une résolution affirmant les droits des LGBT.

Les violences homophobes en France

78%
augmentation du nombre de témoignages reçus par SOS Homophobie de 2012 à 2013, alors que la France est en plein débat sur le « mariage pour tous »

-40%
diminution des témoignages reçus par SOS Homophobie de 2014 à 2015. En 2015, ce chiffre est revenu à son niveau d'avant le débat sur le « mariage pour tous »

Agressions recensées par SOS Homophobie depuis 2008

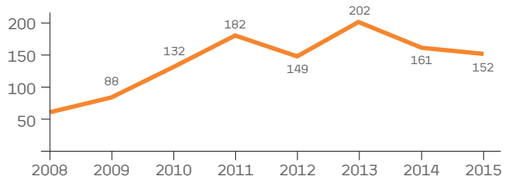

Sources : *Rapport annuel 2016 de SOS Homophobie*

Mariages homosexuels en France

Avril 2013
adoption de la loi Taubira pour l'ouverture du mariage civil aux couples de même sexe

Mai 2013
premier mariage civil gay français, célébré à Montpellier (Hérault)

3%
part des mariages homosexuels sur l'ensemble des mariages célébrés en 2016

Nombre de mariages homosexuels célébrés entre 2013 et 2016

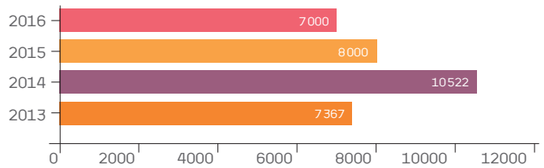

Sources : *INSEE*

© Infographie : Loïc Ferrière pour l'ACAT / Mappemonde : Creative Bringer - Shutterstock

Propos recueillis par Anna Demontis, chargée de projet éditorial à l'ACAT

CROYANTS GAY-FRIENDLY

Depuis 1972, le mouvement homosexuel chrétien David & Jonathan aide les personnes LGBT croyantes à concilier leur foi et leur orientation sexuelle. Ancien co-président, Nicolas Neiertz revient sur l'importance de son action.

Qu'est-ce que David & Jonathan ?

Nicolas Neiertz : C'est un mouvement chrétien et œcuménique qui accueille les personnes de toutes spiritualités. L'objectif est d'aider les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBT) à vivre de manière épanouie et réconciliée leur spiritualité et leur orientation sexuelle, qui sont deux dimensions intimes de la personnalité. Notre association accueille les personnes telles qu'elles sont, suivant une démarche pastorale. Nous participons à des mouvements de revendications contre les discriminations, les LGBTphobies et les persécutions contre les personnes LGBT en France, en Europe et partout dans le monde.

Comment se manifeste l'homophobie religieuse ?

N. N. : Il y a une catégorie d'homophobie qui utilise les convictions religieuses comme un prétexte, à des fins de violence homophobe. Cela peut passer par une interprétation biaisée et pernicieuse des textes, qui sont ainsi instrumentalisés sans être adaptés au contexte culturel actuel. Or, l'association David & Jonathan considère que c'est trahir les valeurs religieuses que de les utiliser comme un instrument de violence. Cela ne correspond pas à notre objectif pastoral d'accompagnement des personnes vers un mieux-vivre avec soi-même, mais aussi avec les autres. Mais l'homophobie passe aussi par la famille et certaines paroles d'autorités religieuses, qui sont sollicitées pour inciter les personnes homosexuelles à « changer » d'orientation sexuelle. C'est une source d'aliénation dont les conséquences peuvent être terribles, particulièrement chez les jeunes qui se découvrent homosexuel-le-s.

Quelles évolutions constatez-vous au sein du monde religieux ?

N. N. : Paradoxalement, l'essor de la « Manif pour tous » a déclenché une prise de conscience de la violence et des ravages de l'homophobie (voir p. 37), mais aussi de l'affront qu'elle fait aux valeurs chrétiennes et au message du Christ. Aujourd'hui, les personnes homosexuelles sont relativement bien acceptées au sein de nos paroisses, alors qu'il y a quelques années, elles étaient inhibées par une forme d'homophobie intériorisée et vivaient leur foi aussi discrètement que possible. En vingt ans, les choses ont évolué. Même si le christianisme français est traversé par un courant identitaire dont les positions sont profondément réactionnaires, il y a aussi d'autres manières de vivre la foi chrétienne qui sont extrêmement diversifiées, respectueuses des personnes et loin de la caricature du « chrétien homophobe ».

Quels arguments offrent la religion et l'œcuménisme dans la lutte contre l'homophobie ?

N. N. : Le message de Jésus me paraît riche d'enseignements, que l'on soit croyant ou non. Il est actuel et essentiel pour le vivre-ensemble, pour le respect et la dignité des personnes, la défense des droits humains, l'égalité et la lutte contre les discriminations. Il faut aussi insister sur l'importance de la parole. Jésus disait « *la vérité vous rendra libre* ». Lorsqu'elles arrivent chez David & Jonathan, certaines personnes disent pour la première fois « *je suis homosexuel-le* ». C'est un pas en avant, qui les sort d'une dévalorisation de soi et d'une souffrance psychique profonde. Ce message de libération est celui de beaucoup de groupes minoritaires (minorités ethniques, femmes dans des sociétés machistes, etc.), lorsqu'ils sont discriminés. •

MARIAGE HOMOSEXUEL : DES POSITIONS DIVERSES AU SEIN DES ÉGLISES

Depuis le 1er février 2017, les couples homosexuels norvégiens peuvent se dire « oui » au temple. C'est lors d'un synode à Trondheim, le 11 avril 2016, que l'Église protestante de Norvège a ouvert le mariage religieux aux couples de même sexe. Chaque pasteur garde néanmoins le droit de refuser de célébrer ces unions. Ce pays scandinave est ainsi devenu le troisième État où les homosexuels peuvent se marier religieusement, avec la Suède et le Danemark.

LE DOSSIER | Tous libres d'aimer ?

Fédération argentine des lesbiennes, gays, bisexuelles et transsexuelles (FALGBT)

L'ARGENTINE, TOUT EN ROSE ?

Avec l'adoption de plusieurs lois favorables à la communauté LGBTI ces dernières années, l'Argentine est souvent présenté comme le pays gay-friendly de l'Amérique latine. Mais cette évolution de la législation est-elle suivie d'une évolution des mentalités ?

L'Argentine s'est fait connaître comme l'un des pays les plus avancés, à la fois en Amérique latine, mais aussi à travers le monde, en ce qui concerne la reconnaissance et la réalisation des droits des personnes LGBTI. Cela a été rendu possible grâce au travail de longue haleine mené par plusieurs organisations de la société civile, réunies au sein de la Fédération argentine des lesbiennes, gays, bisexuelles et transsexuelles (FALGBT). Ces victoires ont été obtenues sur le terrain de la loi – notamment l'exclusion du concept de « pathologie trans » dans la loi sur l'identité de genre votée en 2012 (voir encadré) –, mais aussi sur le terrain institutionnel, avec la création de l'Institut contre les discriminations de la ville de Buenos Aires et la nomination du premier Défenseur des droits LGBT de toute l'Amérique latine.

VIOLATIONS IMPUNIES

Notre pays ne peut tout de même pas être considéré comme un lieu exempt de violences et de discriminations. En 2016, plusieurs cas de violations des droits des personnes LGBT ont été enregistrés. Deux nécessités restent d'actualité : l'adoption d'une loi nationale, qui combattrait le traitement violent et discriminatoire envers notre communauté, et une réforme profonde de notre système judiciaire, car plusieurs violations restent impunies. En particulier, les féminicides de transsexuelles constituent le problème le plus emblématique auquel nous devons faire face. En 2016, treize cas de ce type ont été enregistrés. Ces agressions sont restées impunies ou ont été simplement qualifiées d'homicides, ce qui ne tient pas compte du fait qu'elles aient été perpétrées en raison de l'identité de genre des victimes.

RÉELLE ÉGALITÉ

Au vu de la taille et des inégalités économiques de notre pays, les réalités vécues par les Argentins LGBT varient considérablement. Le quotidien d'une personne vivant dans un petit village de Salta, dans le nord du pays, est très différent de celui d'une personne vivant dans la capitale, Buenos Aires. Toutefois, certaines provinces ont réalisé de grandes avancées. Au sein des gouvernements municipaux et provinciaux, la création de départements LGBT a permis de mieux combattre les discriminations dans la mise en application des politiques publiques, comme l'a démontré le Secrétariat des politiques sur la diversité sexuelle à Santa Fe.
Il reste encore beaucoup à faire pour que l'Argentine devienne un pays qui accepte réellement la diversité sexuelle. L'égalité juridique face à la justice doit être obtenue en associant le développement de politiques publiques et l'action d'un État impliqué, afin d'assurer que nos identités sexuelles et que nos structures familiales non hétérosexuelles ne soient pas un frein à l'exercice de nos droits humains. À la FALGBT, nous continuerons à travailler pour y parvenir, jusqu'à ce que les Argentins LGBT puissent profiter d'une réelle égalité. •

Pour aller plus loin
Site Internet de la FALGBT : www.falgbt.org

QUELQUES DATES ...

Juillet 2010
L'Argentine devient le premier pays d'Amérique latine à ouvrir le mariage aux couples de même sexe. Le texte remplace la formule « mari et femme » par « les contractants » dans le code civil et donne aux mariés homosexuels les mêmes droits qu'aux mariés hétérosexuels.

Mai 2012
La loi sur l'identité de genre permet aux transsexuels et travestis de faire modifier leur état civil pour qu'il corresponde à leur genre ressenti. Ils peuvent ainsi choisir leur genre sans procéder à une transformation physique et sans avis médical préalable.

Juin 2013
Une loi oblige les mutuelles et la Sécurité sociale argentine à rembourser intégralement les traitements liés à la procréation médicalement assistée. Ce texte vise, en partie, à permettre l'accès à la parentalité pour les personnes LGBT.

Sept. 2010
Le ministère de la Santé lève l'interdiction faite aux homosexuels de donner leur sang. C'était une revendication de longue date portée par la communauté LGBT, qui dénonçait une discrimination. En France, cette interdiction est toujours d'actualité.

© DR

LE DOSSIER | Tous libres d'aimer ?

Tashwill Esterhuizen, avocat spécialisé dans les droits des LGBT, Southern Africa Litigation Centre (Université du Cap, Afrique du Sud)

L'AFRIQUE, ENTRE TOLÉRANCE ET RÉPRESSION

À gauche, la Marche des fiertés de Johannesburg (Afrique du Sud), en 2011. À droite, un couple de gays en Afrique du Sud.

© South Africa Tourism - Flickr Creative Commons / City Press - Getty Images

En Afrique, les communautés LGBT s'organisent et n'hésitent pas à porter leur combat devant les cours de justice. Avec à la clef, la construction d'espaces de tolérance face à la diversité sexuelle.

En Afrique, la communauté LGBT reste vulnérable face à l'homophobie, aux persécutions et aux discriminations commises en raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre, qu'elles soient réelles ou supposées. En plus de criminaliser les pratiques sexuelles entre personnes de même sexe, plusieurs dispositions pénales perpétuent et promeuvent les stéréotypes, augmentant la vulnérabilité de la communauté LGBT. Celle-ci pâtit notamment d'un manque d'accès aux services de soins et d'information dédiés à leur santé sexuelle et reproductive.

Mais ces deux dernières décennies, il y a eu des progrès significatifs pour les droits fondamentaux des minorités sexuelles, partout en Afrique. Sur le terrain de la loi, l'Afrique du Sud est devenu, en 1995, le premier pays africain à constitutionnaliser la protection contre les discriminations basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Après plusieurs décisions positives rendues par la Cour d'appel suprême et la Cour constitutionnelle du pays, le Parlement sud-africain a adopté une législation pour ouvrir le mariage aux couples de même sexe.

COMBATS COURAGEUX

Dans beaucoup de cas, les réformes en faveur des droits des LGBT sont le résultat de combats courageux menés par des activistes. Ces-derniers ont osé plaider publiquement, dans des pays où les pratiques sexuelles entre personnes de même sexe sont stigmatisées, pour que leurs droits soient respectés. Là où le combat avec l'État a été infructueux, ils ont porté, avec succès, leur cause devant le pouvoir judiciaire, ouvrant la voie à une société plus inclusive et plus tolérante.

Le Botswana en est un exemple emblématique. En 2013, après que l'État a nié le droit d'association de l'organisation The Lesbians, Gays and Bisexuals of Botswana (LEGABIBO), qui existait pourtant depuis 2001 et avait comme objectif de promouvoir les intérêts de la communauté LGBT dans le pays, celle-ci a porté sa cause devant la Cour d'appel du Botswana. Le 29 avril 2016, elle a finalement été enregistrée comme la première organisation à plaider publiquement pour les droits des personnes LGBT. Le pouvoir judiciaire avait alors jugé que le refus du gouvernement d'enregistrer LEGABIBO était illégal et violait le droit d'association des activistes. En mars 2016, il avait déjà considéré qu'il importait peu que les vues de l'organisation soient impopulaires et inacceptables aux yeux de la majorité de la population.

REFUS DE LA HAINE

L'argument alors avancé par le gouvernement était qu'enregistrer LEGABIBO perturberait la paix sociale et irait à l'encontre de la moralité publique. De façon remarquable, la Cour d'appel a reconnu que le Botswana était « *une Nation de compassion, de justice et d'amour* » et que « *les membres de la communauté gay, lesbienne et transgenre, bien qu'ils constituent sans conteste une minorité, inacceptable aux yeux de certains pour des raisons religieuses ou autres, faisaient partie de la riche diversité de la nation et avaient pleinement droit, au Botswana, comme dans n'importe quel État progressiste, à la protection constitutionnelle de leur dignité* ». Depuis, les comportements des Botswanais se sont quelque peu adoucis envers les droits des LGBT. En septembre 2016, le gouvernement est allé jusqu'à expulser le pasteur américain Steven Anderson, qui avait préconisé le meurtre des homosexuels à la radio nationale. Cette décision surprenante, de la part d'un État qui peu de temps avant niait le droit d'association des activistes LGBT, survenait une semaine après que l'Afrique du Sud et le Malawi aient eux-aussi interdit au pasteur controversé l'entrée sur leur territoire. Dans les trois pays, l'argument était le même : hors de question d'accepter toute manifestation de haine chez nous.

De la même manière, la Haute Cour du Kenya a souligné qu'un être humain, indépendamment de son sexe ou de son orientation sexuelle, dispose de droits reconnus par la Constitution et devait, à ce titre, être protégé. Comme au Botswana, la Cour a estimé que le fait d'être attiré par une personne du même sexe n'était pas un crime. En mai 2015, c'est la Haute Cour de Zambie qui a confirmé l'acquittement de l'activiste des droits de l'homme Paul Kasonkomona, jugeant que ce n'était pas un crime de plaider pour les droits des personnes LGBT, même si les pratiques sexuelles entre personnes de même sexe étaient criminalisées.

PUISSANT VECTEUR DE CHANGEMENT

Les personnes LGBT restent néanmoins extrêmement vulnérables face à l'intolérance, à la violence, aux persécutions, ainsi qu'aux emprisonnements illégaux et arbitraires. Malheureusement, certains gouvernements ne semblent pas vouloir suivre les avancées obtenues sur le terrain judiciaire. Ils sont plusieurs à limiter et à restreindre les droits des personnes LGBT, au lieu de s'acquitter de leurs engagements internationaux et régionaux, qui les obligent à créer une culture de tolérance au sein des sociétés. En 2013, le Nigéria interdisait le mariage entre personnes de même sexe. Non seulement, cette loi controversée annulait les mariages et unions civiles des couples homosexuels, indépendamment de l'endroit où ils avaient été conclus, mais elle interdisait aussi la formation d'associations représentant les intérêts des personnes LGBT.

Des étapes importantes, allant vers la reconnaissance des droits des personnes LGBT dans toute l'Afrique, ont été franchies. En reconnaissant le droit d'association des activistes LGBT, les cours de justice ont créé des espaces significatifs au sein desquels les gouvernements et la société peuvent construire l'acceptation et la tolérance de la diversité sexuelle. Les droits des militants à s'exprimer librement sur leurs droits doivent être vigoureusement protégés. Car cela constitue un puissant vecteur de changement. •

> « Les réformes en faveur des droits des LGBT sont le résultat de combats courageux menés par des activistes »

Pour aller plus loin

« Cameroun. Calvaire des homosexuels et de leurs rares soutiens au sein de la société civile », *Courrier de l'ACAT* n° 323

« Ouganda. L'homophobie jusqu'au plus haut sommet de l'État », *Courrier de l'ACAT* n° 326

LE DOSSIER | Tous libres d'aimer ?

Anna Demontis, chargée de projet éditorial à l'ACAT

DEMANDEURS D'ASILE LGBT : LA DOUBLE PEINE

Dans la salle d'attente de la permanence de l'ARDHIS, un demandeur d'asile attend pour s'entretenir avec un bénévole.

© Alban Coret pour l'ACAT

En France, les demandeurs d'asile LGBT peuvent obtenir une protection car ils risquent, dans leur pays, des persécutions du fait de leur orientation sexuelle. Mais, le plus souvent, le parcours pour décrocher ce sésame indispensable à leur survie est tortueux.

Nous sommes jeudi soir, jour de permanence de l'Association pour la reconnaissance des droits des personnes homosexuelles et transsexuelles à l'immigration et au séjour (ARDHIS). Plusieurs fois par semaine, la mairie du Xe arrondissement de Paris accueille cette association qui accompagne les demandeurs d'asile LGBT. Cinq hommes attendent. Ils viennent d'Asie, d'Afrique ou d'ailleurs, mais ils ont tous un point commun : ils sont menacés de persécutions car leur orientation sexuelle ou leur identité de genre est rejetée, voire pénalisée, dans leur pays d'origine.

L'ambiance est calme, presque sereine. Quelques conversations, à voix très basse, tentent de se faire une place là où le silence est roi. Au fond du couloir, deux bureaux se font face. Leurs portes sont closes. Pour préserver l'intimité des discussions entre les demandeurs et les bénévoles, mais aussi pour leur permettre de raconter, en toute confiance, leurs histoires semées d'embûches. « *La demande d'asile d'une personne LGBT est particulière à exprimer,* explique Frédéric Chaumont, le président de l'ARDHIS. *Elle concerne une intimité que la personne a toujours pris soin de dissimuler.* » Alors qu'une dizaine de pays appliquent encore la peine capitale pour homosexualité, sur tout ou partie de leur territoire, on comprend vite pourquoi cacher son orientation sexuelle peut être une question de vie ou de mort. Dans le monde, 3 milliards de personnes sont menacées d'exactions LGBTophobes.

CHEMINEMENT INTELLECTUEL

En 2016, l'ARDHIS a accueilli 440 demandeurs, contre 300 pour les années précédentes. Bien que ce type de demandes d'asile reste minoritaire, « *elles ont acquis en visibilité* », précise Frédéric Chaumont. En tout, sur les 85 000 demandes enregistrées par l'Office français pour la protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) en 2016, elles représentaient 5 à 6 %. Dans les couloirs de la permanence, un homme, vêtu d'un pantalon orange et d'un sweat jaune et gris, arbore un grand sourire sur son visage d'adolescent. Pourtant, il ne cesse de se tordre les mains et de s'agiter. Des signes qui ne trompent pas et qui traduisent, sûrement, une certaine angoisse. C'est peut-être la première fois qu'il racontera son histoire depuis son arrivée en France. Dans ces moments-là, mettre des mots sur ce que l'on a vécu, dans une langue qui n'est pas la sienne, doit paraître insurmontable.

« *L'octroi des protections se fait à partir de la crédibilité des histoires des demandeurs à deux égards : la réalité de leur orientation sexuelle et la réalité de la crainte d'une persécution en cas de retour* », développe Nicolas Braun, bénévole pour l'association. Mais face à l'OFRPA et à la Cour nationale du droit d'asile (CNDA), convaincre des risques de persécutions encourus en raison de sa sexualité n'est pas une mince affaire. Tout d'abord, car la loi encadre strictement ce type de demande d'asile. « *Il est interdit de poser des questions trop intrusives et déstabilisantes sur l'intimité de la personne* », ajoute Frédéric Chaumont. Les pratiques sexuelles sont bien évidemment concernées par cette directive. « *On va donc demander d'expliquer par quel cheminement intellectuel ces personnes ont acquis la conscience et la compréhension de leur homosexualité* », en considérant que tout le monde, sans exception, dispose des qualités d'introspection nécessaires pour intellectualiser sa sexualité.

« PAS DE PROBLÉME AU CAMEROUN »

Les demandeurs d'asile doivent également affronter certains agents administratifs et des magistrats pas toujours formés, et empreints de présupposés. S'ils « *font surement ce qu'ils peuvent pour éviter les préjugés* », selon Frédéric Chaumont, ils sont le plus souvent « *déconnectés de la situation réelle du demandeur d'asile* ». Nicolas Braun, de son côté, se remémore cet agent de l'OFPRA qui avait affirmé à un gay camerounais « *qu'il n'y a pas de problème pour les homosexuels au Cameroun* ».

À la fâcheuse tendance de certains de vouloir « plaquer » la réalité française sur celle vécue par les demandeurs d'asile dans leur pays d'origine, s'ajoutent les préjugés sur les homosexuels qui restent prégnants en France. Des agents et des juges s'imaginent avoir une idée de l'homosexuel français et de son comportement. « *Cette image, ils la plaquent artificiellement sur un homosexuel qui vient d'un milieu totalement différent* », détaille Frédéric Chaumont. Par exemple, marqués par l'idée reçue de l' « homosexuel hypersexualisé », ils sont sceptiques face à un demandeur d'asile qui affirme n'avoir aimé qu'un seul partenaire dans sa vie.

DOUBLE PEINE

Face à tous ces obstacles, l'accompagnement des demandeurs d'asile LGBT effectué par l'ARDHIS est loin de se cantonner à la sphère juridique. Avant tout, il est humain, social et psychologique. L'ARDHIS les aide quand ils rencontrent, par exemple, des problèmes d'hébergement ou de protection sociale. L'association cherche enfin à créer du lien avec et entre les personnes, pour les sortir de l'isolement qu'ils connaissent une fois arrivés en France. « *Ils retrouvent l'homophobie qu'ils ont fuie, soit au sein des communautés, soit au sein des sociétés européennes*, détaille Nicolas Braun. *Ils ont donc du mal à s'ouvrir aux autres.* »

Croire qu'en quittant leur pays, ces demandeurs d'asile échapperont pour de bon à l'homophobie relève de l'utopie. En France, la plupart sont obligés de vivre à l'écart de leur communauté ou, s'ils veulent y rester, doivent continuer à cacher leur orientation sexuelle. De plus, dans une société française où l'homophobie est toujours d'actualité (voir encadré), les demandeurs ne rencontrent pas toujours la tolérance et le respect qu'ils sont venus chercher. À l'heure où les sociétés en crise ont besoin de boucs émissaires et manifestent un désir de repli sur soi, nul doute qu'ils sont menacés d'une double peine. •

ÊTRE LGBT DANS LA FRANCE DE 2017

par C. Bernier, avocat représentant l'association Le Refuge

Dire que l'orientation sexuelle ne pose plus de difficultés dans notre société, simplement parce qu'un texte de loi a autorisé la célébration du mariage entre personnes de même sexe, serait ignorer une triste réalité. Soyons clairs : cette loi n'aurait peut-être pas été adoptée si un référendum avait été organisé. En période de crise, les sociétés focalisent leurs propres difficultés sur celle ou celui qui ne correspond pas à une forme d'éthique, aussi erronée soit-elle, mais trop longtemps admise.

Il devient sujet de haine et de stigmatisation. Chaque jour, l'association Le Refuge en est le témoin. Elle accueille des jeunes victimes de cette haine du quotidien et de l'intime, du simple fait de la révélation de leur sexualité ou de leur véritable personnalité. S'ensuit une violence graduée : d'abord, les mots, blessants (« PD », « fiotte », « pédale », etc.). Puis, l'exclusion du foyer car le jeune véhicule ainsi une image dégradante pour la famille. S'y ajoutent les violences, voire le viol, alors infligé comme un châtiment. Je me souviendrai toujours de ce jeune garçon, qui, regardant avec ses parents un reportage sur « La Manif pour tous », contre l'ouverture du mariage aux couples de même sexe, eut le courage (ou l'audace) de faire son *coming out* à ses parents. La réponse fut immédiate. Il fut mis à la porte de chez lui, après avoir reçu des coups de son père et les mots haineux de sa mère. Dire que notre société est aujourd'hui *gay friendly* serait assurément baisser la garde, à une époque où la vigilance doit redoubler.